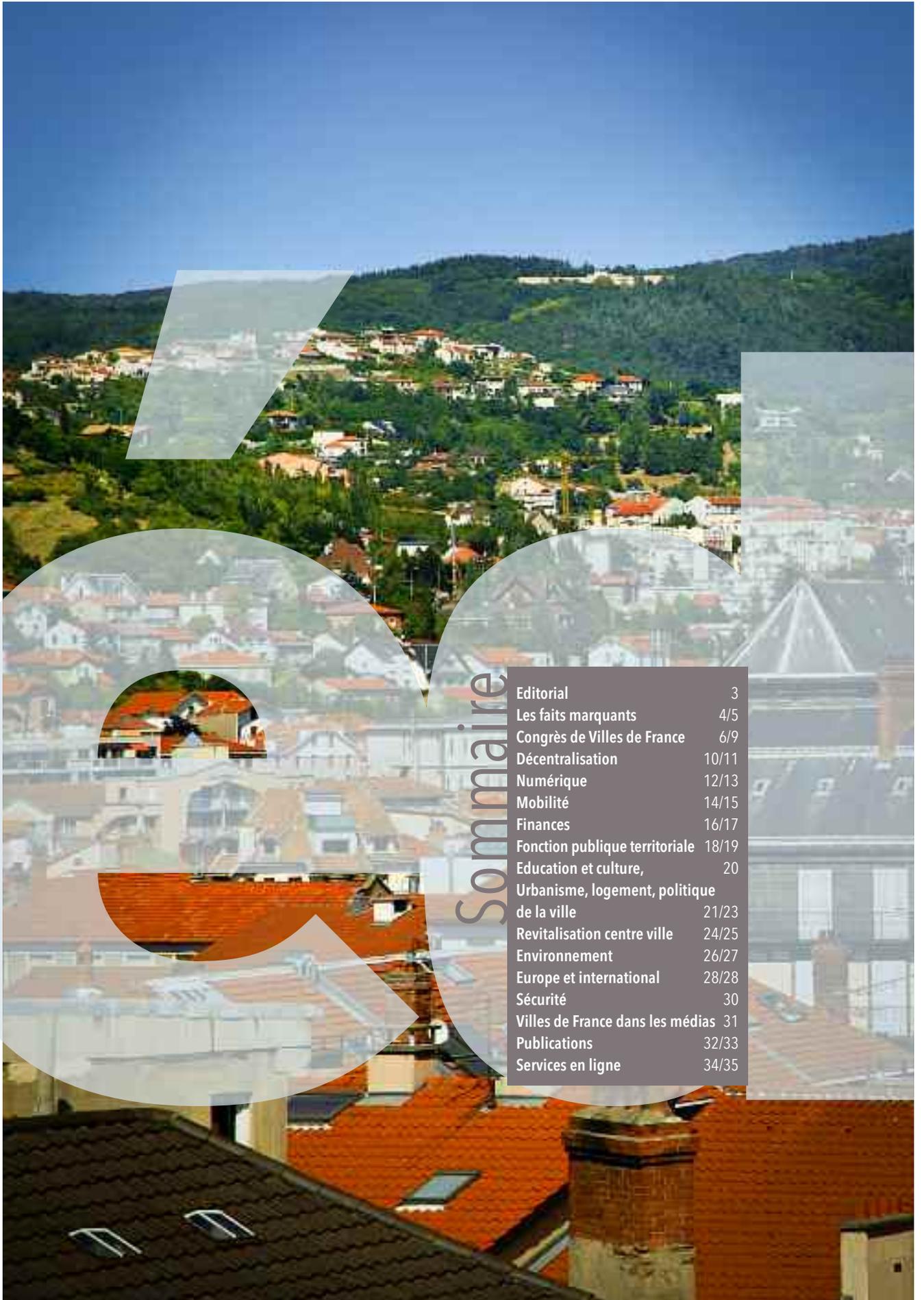


BILAN
D'ACTIVITÉ
2016



VILLES
de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

DES ÉLUS
ENGAGÉS
POUR DÉFENDRE
L'AVENIR
DES TERRITOIRES



Sommaire

Editorial	3
Les faits marquants	4/5
Congrès de Villes de France	6/9
Décentralisation	10/11
Numérique	12/13
Mobilité	14/15
Finances	16/17
Fonction publique territoriale	18/19
Education et culture,	20
Urbanisme, logement, politique de la ville	21/23
Revitalisation centre ville	24/25
Environnement	26/27
Europe et international	28/28
Sécurité	30
Villes de France dans les médias	31
Publications	32/33
Services en ligne	34/35

Villes de France, Un savoir-faire reconnu au service du pays

La vitalité de nos territoires est indispensable à la cohésion sociale dans notre pays, si malmenée avec les récents attentats et les bouleversements internationaux. Dans un contexte de raréfaction des deniers publics, cette année a été particulièrement difficile. Il nous a fallu défendre les finances locales de nos collectivités dans le but de préserver la qualité de la vie locale. Nous avons voulu, tout au long de cette année, apporter un soutien indéfectible à nos membres et au niveau national promouvoir les villes et les agglomérations, notamment pour la mise en œuvre des grandes réformes territoriales.

A Beauvais, lors de notre Congrès, les élus de Villes de France, maires et présidents d'intercommunalités, ont voulu réaffirmer que pour bien vivre ensemble, la culture et le sport sont essentiels, malgré des contraintes financières aigües. Lors de deux « Rendez-vous de l'Intelligence locale », nous avons fait des propositions pour l'avenir de nos centre-villes, ainsi que sur la gestion de ressources humaines. Propositions que nous avons voulues pertinentes, innovantes et audacieuses, toujours dans le respect du pluralisme politique qui caractérise Villes de France depuis sa fondation.

Enfin, d'un point de vue plus institutionnel, si les « associations représentatives des élus dans l'exercice des missions prévues dans leurs statuts » ne sont pas assimilées à des « représentants d'intérêts » au sens de la Loi Sapin II, rappelons que l'association Villes de France a intégré depuis longtemps une démarche de déontologie et de transparence avec une inscription au registre transparence de l'Union européenne depuis 2011 et au registre des Nations Unies depuis 2013, ainsi que la publication de ses comptes annuels au Journal Officiel depuis 2011. Villes de France a anticipé en 2016 les questions relatives à la mise en œuvre du non-cumul des mandats à partir de 2017, en réaffirmant de manière encore plus approfondie ses relations avec les parlementaires pour promouvoir efficacement ses demandes.

A l'approche des prochaines échéances électorales, la voix des élus locaux est une source d'inspiration pour ceux et celles qui auront à conduire la France sur le chemin du succès collectif. Notre association se révèle d'autant plus essentielle pour défendre nos territoires, qui ont la particularité de relier les espaces ruraux et les métropoles et qui captent pour ces dernières, l'essentiel des moyens des politiques publiques.



Caroline CAYEUX
Sénateur-maire de Beauvais
Présidente de Villes de France

Les faits marquants de l'année 2016



Réunions statutaires

19 janvier 2016

Le Conseil d'administration arrête le programme d'activité de l'année 2016. La cérémonie des vœux est organisée dans les suites de cette réunion au Palais du Luxembourg.

3 février 2016

La commission finance de Villes de France tire les conclusions de la loi de finances

5 avril 2016

Les membres du Conseil d'administration expriment leur inquiétude sur la réforme de la DGF et débattent des propositions pour revitaliser les cœurs de villes. Ils rencontrent Jean-Pierre Farandou, PDG de Keolis, sur les évolutions du transport public dans un contexte budgétaire contraint.

23 juin 2016

L'Assemblée générale annuelle se tient à Beauvais en amont du Congrès annuel. Elle constitue un moment privilégié pour que les maires et présidents échangent entre eux et expriment leurs préoccupations et leurs priorités.

13 septembre 2016

Questions financières, sécurité, transports ferroviaires, sont au centre des échanges des membres du Conseil d'administration. A l'issue de la réunion, ils rencontrent Michel Derdevet, secrétaire général d'Enedis, sur les smart grids.

Événements

26 janvier 2016

Une délégation de Villes de France rencontre le préfet Kléber Arhoul, coordinateur national pour l'accueil des réfugiés.

4 février 2016

Une délégation de Villes de France conduite par Frédéric Leturque, maire d'Arras, est reçue par le cabinet du ministre des Transports sur la desserte ferroviaire.



11 février 2016

Le préfet François Phillizot, en charge d'une mission sur les trains d'équilibre du territoire, reçoit des représentants de Villes de France. Ce même jour, Caroline Cayeux rencontre Jean Ghedira, directeur des trains intercity.

16 février 2016

Caroline Cayeux et Alexandre Malfait, adjoint à la culture d'Arras, rencontrent Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication, dans le cadre du CCTDC.

8 mars 2016

Villes de France tient une conférence de presse sur la desserte ferroviaire.

15 mars 2016

Le 8^{ème} édition des Rendez-vous de l'intelligence locale porte sur la revitalisation des centres villes.

16 mars 2016

Caroline Cayeux rencontre le directeur général d'Eco-emballages.

22 mars 2016

Philippe Wahl, président du Groupe la Poste, reçoit une délégation d'élus de Villes de France.

29 mars 2016

Le ministre de l'Aménagement du territoire, Jean-Michel Baylet, et la secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales, Estelle Grelier, reçoivent les associations d'élus sur la réforme de la DGF.



30 mars 2016

Le bureau de Villes de France rencontre Jean-Louis Chaussade, le PDG de Suez.

30 mars 2016

Caroline Cayeux participe à la convention « centre-ville de demain » de la CDC.

26 avril 2016

Une délégation de Villes de France est reçue par le ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet.

28 avril 2016

Les présidents des associations d'élus du bloc local se réunissent sur la question de la réforme de la DGF et de la sécurité.

4 au 8 mai 2016

Villes de France et Eco-emballages organisent un séminaire d'étude sur le développement durable à la Réunion et à Mayotte. Mamoudzou rejoint l'association.



11 mai 2016

Caroline Cayeux intervient à la Sorbonne, lors du colloque de l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD) sur la commande publique.

11 mai 2016

Villes de France, la CDC et l'USH organisent une conférence de presse à l'occasion de la publication des données de l'Observatoire de l'habitat 2016.

12 mai 2016

Villes de France participe à la remise du Prix Cofely au Conseil Economique, social et environnemental (CESE).

18 mai 2016

Une délégation de Villes de France rencontre le président du Groupe Orange, Stéphane Richard.

18 mai 2016

Jean-François Debat est auditionné par la commission des Finances du Sénat sur la réforme de la DGF.

19 mai 2016

Caroline Cayeux intervient lors d'un colloque de la SCET sur la revitalisation des centres villes.

25 mai 2016

Thierry Mandon, ministre de l'Enseignement supérieur, reçoit les associations d'élus. Michel Heinrich représente Villes de France.

6 juin 2016

Villes de France participe au séminaire de fin d'études des architectes de l'école nationale d'architecture de Chaillot.

7 juin 2016

Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, consulte Villes de France. Jean-François Debat conduit la délégation.

8 juin 2016

Jean-François Debat et Jacques Lamblin représentent Villes de France lors de l'audition de la Cour des Comptes sur les finances locales.

12,13 juin 2016

Villes de France participe aux conférences « Innovative City ».

14 juin 2016

La ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, reçoit une délégation de Villes de France.

23 et 24 juin 2016

Villes de France réunit son congrès annuel à Beauvais sur le thème : « Le vivre-ensemble à l'épreuve des finances locales : zoom sur la culture et le sport ».

20 septembre 2016

Villes de France participe au jury « Capitales françaises de la biodiversité ».

22 septembre 2016

EDF accueille une délégation de Villes de France sur le site de l'EPR à Flamanville.

13 septembre 2016

La 2^e édition du Grand prix de la revue des collectivités locales récompense plusieurs réalisations innovantes. Le jury présidé en 2016 par Frédéric Leturque, met à l'honneur la ville et la communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan.



29 septembre 2016

En partenariat avec Villes de France, le CGET restitue devant les élus, l'étude « Les villes moyennes, entre métropolisation et périurbanisation : quelles politiques d'attractivité ? ».

29 septembre 2016

Villes de France organise un déjeuner-débat avec Veolia et l'entreprise Tactis sur les enjeux des villes intelligentes.

20 octobre 2016

Villes de France intervient lors de la rencontre du réseau des acteurs de l'habitat à Belfort.

2 au 10 novembre 2016

Villes de France est partenaire de l'opération nationale Fraternité générale.

8 novembre 2016

La 9^{ème} édition des Rendez-vous de l'intelligence locale porte sur la modernisation de la fonction publique territoriale.

16 novembre 2016

Le réseau des villes cathédrales se réunit à Nevers.

22 novembre 2016

Villes de France participe à la réunion de la mission Musées du XXI^{ème} siècle organisée par le ministère de la Culture.

22 novembre 2016

La commission finances de Villes de France examine les dispositions du PLF 2017.

30 novembre 2016

Villes de France intervient devant le CGEDD sur la revitalisation des centres villes.

1^{er} décembre 2016

La CDC et Villes de France organisent une réunion régionale à Beauvais sur la revitalisation des centres villes.

2 décembre 2016

Villes de France, membre du jury, participe à la remise des trophées à la redynamisation des centres villes.

6 décembre 2016

Villes de France lance une série de rencontres intitulées « les matinées Europe », cette première réunion portant sur l'économie circulaire.

13 décembre 2016

Villes de France signe une convention avec l'Agence pour l'Education par le Sport (APELS) lors d'une conférence nationale sur l'insertion par le sport.

13 décembre 2016

Villes de France est partenaire du réseau urbain européen.



Congrès annuel
de Villes
de France
23 et 24 juin
2016
Beauvais

Le Vivre-ensemble au cœur des débats !



Culture et sport : entre pratiques locales, grands événements et co-construction

Les 23 et 24 juin, la ville de Beauvais accueillait le congrès annuel de l'association autour du vivre-ensemble à l'épreuve des finances locales.

Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présidente de la CA du Beauvaisis, recevait des membres du Gouvernement, des élus locaux et des experts qui sont intervenus tout au long de ces deux journées.

Les échanges ont porté sur les enjeux des politiques culturelles et sportives et sur les contraintes financières qui menacent leur mise en œuvre.

1. Sport de haut niveau, sport pour tous : comment les concilier ?

Entre contraintes liées aux clubs sportifs de haut niveau et volonté de démocratisation des pratiques sportives, cette table-ronde s'est construite autour des témoignages de Jean-Philippe Acensi, délégué général de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS), de Guillaume Duchâteau, directeur jeunesse et sport de Calais, et de Jean-Claude Etienne, maire adjoint au sport de Boulogne-sur-Mer. Cette séquence a également été rythmée par la projection d'interviews sur des projets innovants autour du sport et de la santé avec Bernard Keller, maire de Blagnac, Pierre Méhaignerie, maire de Vitré, président de la CA de Vitré, Marc-Philippe Daubresse, député-maire de Lambersart et Thibault Deschamps, président de l'association « Vivons en forme ».

2. Faire vivre la culture comme compétence partagée

Les débats ont porté sur les enjeux de la concertation entre les collectivités et l'Etat, mais aussi entre collectivités notamment au

sein des conférences territoriales de l'action publique. Les politiques ministérielles (projet de loi liberté de création, architecture et patrimoine et pactes culturels) ont également été abordés. Sont intervenus François Decoster, vice-président à la région Hauts-de-France, délégué à la culture, maire de Saint-Omer, président de la CA de Saint-Omer, Kristine Foyart, vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise chargée de la culture et de la vie associative, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi et Christopher Miles, secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication.

3. Rayonner avec les grands événements

Une table-ronde a été consacrée aux retours d'expériences de Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, Michel Heinrich, député-maire d'Epinal, président de la CA d'Epinal, Frédéric Leturque, maire d'Arras, conseiller de la région Hauts-de-France et Nathalie Dechy, ex joueuse de tennis professionnelle - 11e meilleure joueuse mondiale en simple (2006). Les échanges ont rappelé les impacts des grands événements sportifs et culturels en termes de développement économique local, d'attractivité touristique et d'image de marque de la collectivité.

Congrès



Contraintes financières : menaces sur les politiques locales

1. Culture et sport : optimiser sans sacrifier

Face à un contexte budgétaire contraint, les élus doivent faire des choix via la rationalisation des équipements, la baisse de subventions et les évolutions tarifaires. Gérard Baslé, consultant, maître de conférences, Belkhir Belhaddad, co-président de la commission sport professionnel de l'Andes, Michel Gourinchas, maire de Cognac, président de la CC de Cognac et Céline Senmartin, directrice adjointe de la direction du Réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts sont venus proposer éclairages et solutions sur ces problématiques.

2. Baisse des dotations, réforme de la DGF : où en sommes-nous ?

Evoquant les contraintes budgétaires et l'actualité des réformes pour les finances locales, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, président délégué de Villes de France, Charles Guéné, sénateur-maire de la Haute-Marne, rapporteur spécial de la mission relation avec les collectivités territoriales, Eric Julla, directeur sud de Ressources consultants Finances (RcF) et Jacques Lamblin, député-maire de Lunéville, ont débattu de l'actualité de la réforme de la DGF. ■



Intervention de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, a accueilli le ministre et a partagé les interrogations de Villes de France sur la mixité et l'emploi dans les quartiers pauvres, sur la lourdeur et l'instabilité des procédures en matière de politique de la ville, mais aussi sur l'inflation normative et les coûts en matière d'équipements sportifs et enfin sur la sécurité et la lutte contre la radicalisation.

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a souligné l'enjeu de l'accueil de grands événements sportifs internationaux en France avec des impacts positifs pour les territoires. La coopération entre Etat et collectivités représentant un gage de réussite, ces événements favorisent le développement économique local, l'adaptation des équipements sportifs ainsi que la promotion du sport professionnel et amateur.



Intervention d'Estelle Grelier, secrétaire d'Etat en charge des collectivités territoriales

Accueillant la secrétaire d'Etat, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, a formulé les demandes de Villes de France pour une meilleure prise en compte des charges de centralité, une réforme de la DGF plus juste, une implication des villes de France dans l'élaboration des schémas régionaux et une plus grande équité entre territoires. Estelle Grelier, secrétaire d'Etat en charge des collectivités territoriales, a affirmé l'importance de soutenir les Villes de France afin de soutenir le territoire et plaidé pour « une réelle alliance des territoires », mais aussi pour une approche partenariale entre Etat et collectivités locales tout en apportant quelques précisions sur les mesures à venir en matière de finances locales.

Zoom sur les licences et les équipements sportifs des villes de France

Proche ou supérieur à 25% de la population dans les villes connaissant une situation socio-économique favorable, le taux de licences oscille entre 8,5% et 11% dans les villes d'Outre-mer ou dans celles connaissant une situation sociologique plus dégradée. Le taux de féminisation s'élève à 34,3% des licenciés tandis que les taux de licences sont plus importants qu'au niveau national pour les jeunes et les seniors. Les villes de France adhérentes n'ont pas un parc sportif surdimensionné par rapport aux standards nationaux. Sur la base des 150 villes étudiées, une ville de France « type » dispose sur son territoire de 39 salles de pratiques collectives, 3,6 bassins de natation, 17 terrains de grands jeux, 15 courts de tennis et 19 autres équipements.



Visites du patrimoine et des réalisations urbaines locales

Les congressistes ont pu bénéficier d'un temps de visites à la découverte du territoire : cathédrale Saint-Pierre et ses horloges, musée départemental de l'Oise, manufacture nationale de la tapisserie et centre commercial du « Jeu de Paume » étaient au programme.

Résultats de l'enquête expresse Villes de France

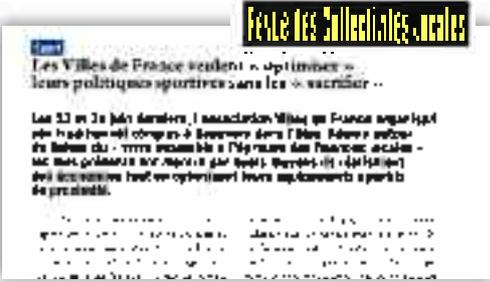
Quelle place des collectivités dans les politiques culturelles et sportives de demain ? Voilà la question à laquelle l'enquête expresse lancée par Villes de France et réalisée en partenariat avec l'association Vivons en forme vise à répondre.

Sport pour tous, compétence pour tous

Le sondage révèle que 89% des sondés sont plus favorables au développement d'équipements sportifs de proximité en accès libre qu'aux grands équipements sportifs. Près de 80% des répondants est favorable au maintien de la compétence partagée pour le sport et la culture.

Financement et avenir des politiques locales

Si 85% privilégient la solidarité locale en s'affirmant plus favorable à un partage des coûts au sein du bloc local par rapport à une hausse des tarifs, plus de la moitié des participants ont déclaré redouter une baisse des politiques culturelles et sportives dans un avenir proche.



Reconnaître la France des villes dans toute sa diversité

L'aménagement du territoire a longtemps consisté à opérer des rééquilibres. Mais ça, c'était avant. Aujourd'hui, sous l'influence de l'économie présentielle, n'existe plus qu'un seul mantra, celui des métropoles - qui seront bientôt au nombre de 22 - perçues comme les locomotives de la croissance nationale, et dont les bienfaits sont censés se déverser sur tous les territoires.

Qu'en est-il alors des 600 villes et leurs agglomérations, dites de taille moyenne, qui maillent l'ensemble de l'Hexagone et qui rassemblent près de 32 millions d'habitants et accessoirement 30% des électeurs !

L'absence de vision stratégique de l'Etat pour ces territoires, qui les qualifie désormais de « territoires périphériques » génère une grande inégalité et une frustration considérable pour les villes petites et moyennes. Cette approche remet en cause la morphologie urbaine française, faite de diversité et de proximité. Pourtant, au-delà d'un certain seuil démographique, il faut bien reconnaître « qu'une agglomération n'agglomère plus mais désagrége ». Deuxièmement, et pour paraphraser le ministre de l'Aménagement du territoire, Jean-Michel Baylet, « la France comptera bientôt plus de métropoles que l'ensemble du continent européen ! ». Émerge donc un puissant besoin de reconnaissance de la France urbaine dans toute sa diversité et sa richesse.

Le défi intercommunal

Comme de nombreux territoires, les villes moyennes ont connu en 2016 des évolutions majeures.

Elles ont dû s'adapter aux évolutions des périmètres régionaux et pour certaines d'entre elles, de façon plus marquée, dans les régions XXL, avec l'éloignement de la préfecture de région et des grands centres de décisions.

2016, a connu aussi une refonte de la carte intercommunale avec une très importante révision des schémas départementaux de coopération intercommunale. A ce stade, la communauté d'agglomération est bien l'intercommunalité des villes moyennes. Plus d'une trentaine de ces communautés d'agglomération sera composée au 1^{er} janvier

2017 de plus de cinquante communes et parmi ces dernières, une dizaine aura plus de 80 communes. Le défi de la gouvernance est donc devant elles.

L'élargissement des compétences des intercommunalités est sûrement le deuxième défi auquel elles ont à faire face avec un objectif de mutualisation accentué par le contexte financier très contraint.

Les villes moyennes, entre métropolisation et périurbanisation : quelles politiques d'attractivité ?

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) à réalisé au cours des années 2015-2016, avec l'appui du cabinet EY, et en relation avec Villes de France, une étude intitulée « Les villes moyennes, entre métropolisation et périurbanisation : quelles politiques d'attractivité ? », qu'il a présentée aux élus concernés, le 4 octobre 2016. Cette étude se compose de dix monographies (Auch, Boulogne-sur-Mer, Charleville-Mézières, Chartres, Châteauroux, Epinal, La Rochelle, Quimper, Roanne et Sète) et d'une analyse. Cette analyse dresse un état des lieux abordant notamment les questions d'économie et le risque de spécialisation fonctionnelle que connaissent les villes moyennes ; d'étalement urbain et de déclin relatif des centres des villes moyennes ; de l'habitat et de la nécessaire adaptation aux besoins ; du maintien des équipements et services dans les centres villes et du contexte mouvant des réformes territoriales en cours.

Les stratégies à mettre en place pour renforcer l'attractivité des villes moyennes sont également développées ainsi que des pistes de réflexion et d'action. Nous retiendrons outre les préconisations sectorielles, la dynamique des coopérations territoriales, notamment le développement des pôles métropolitains et des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux.

Rapprochement avec le monde universitaire

Villes de France a développé plusieurs partenariats d'études avec le monde de la recherche et de la formation.

En premier lieu, a été initié un partenariat avec l'Université Paris 1 et le travail de la professeure d'urbanisme Sylvie Fol, sur le projet Altergrowth de la décroissance urbaine, qui touche les villes affectées par la désindustrialisation et la décroissance démographique. A cela s'ajoute le processus de « rationalisation » des services lié à la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), qui a de fait abouti à une réduction de la présence de ces services dans certains territoires. Ce mouvement de rationalisation et de redéploiement de la carte des services publics concerne particulièrement les villes petites et moyennes qui accueillent souvent un hôpital, un tribunal ou une caserne... De surcroît, le phénomène métropolitain « vient directement percuter le développement » des villes petites et moyennes les plus éloignées des métropoles, « en termes de polarisation et d'aspiration des richesses et des individus », dans une forme de concurrence « déloyale » entre les territoires.

Villes de France a également noué un partenariat avec l'École nationale de Chaillot, qui est devenue le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine en 2004 et qui forme les architectes diplômés. Plusieurs villes (Digne-les-Bains, Lisieux, Saint-Dié des Vosges) ont fait l'objet d'un travail d'étude approfondi dans ce cadre. ■

Un partenariat d'étude avec Sciences Po Paris

En septembre 2016, la Chaire Mutations de l'Action publique et du Droit Public de Sciences Po Paris dirigée par le professeur Jean-Bernard Auby s'est associée à divers partenaires, dont Villes de France, pour mener une recherche interrogeant les nouveaux rapports juridiques des collectivités territoriales entre elles et avec leurs groupements. Les résultats de ce travail devraient être rendus publics au début de l'année 2018.

Villes de France
Les villes composant les CNDU

1. Ville métropolitaine ou ville de conurbation
2. Ville de conurbation
3. Ville de conurbation
4. Ville de conurbation
5. Ville de conurbation



metropole composante de la



Metropole de Lyon (Métropole de Lyon)



Des territoires, des intelligences



Règlementations et usages citoyens amènent les collectivités à développer des politiques numériques. Le renforcement des couvertures très haut débit et mobile et l'éducation au numérique sont des enjeux essentiels pour l'égalité entre territoires et l'attractivité des villes et intercommunalités de France.

Des mesures gouvernementales pour des collectivités connectées

La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 donne une place centrale aux collectivités pour l'aménagement numérique du territoire, l'accessibilité des sites pour les citoyens et l'opendata. L'actualité du plan France Très Haut Débit, des plans pour les zones blanches et des décrets de la loi Lemaire a été suivie de près et relayée par Villes de France.

Lancé en 2015, le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale se construit en réunissant le secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) et les associations d'élus dont Villes de France. Les recommandations relatives à la dématérialisation des marchés publics, au France Connect Agent (outil d'échanges entre plateformes publiques),

mais aussi à l'archivage électronique ont fortement progressé dans leur mise en œuvre en 2016.

Réflexions et projets pour des territoires intelligents

• Déjeuner-débat « smart cities » en octobre

Le 4 octobre 2016, Villes de France a réuni une délégation lors d'un déjeuner-débat autour des enjeux des villes intelligentes. Stéphane Lelux, président du Groupe Tactis et Philippe Parmantier, directeur "Tactis Innovation & Services" ont présenté leur observatoire smart city. Philippe Lagrange, directeur adjoint de la Délégation France et Alain Staron, VP stratégie digitale et partenariats à Veolia ont fait un exposé sur les outils de la ville intelligente et les solutions apportées par Veolia pour appuyer les initiatives locales.

• Forum Villes intelligentes en novembre
Villes de France s'est joint aux partenaires de la Caisse des Dépôts à l'occasion du forum des villes intelligentes, le 21 novembre 2016., Mini conférences, networking, galerie des solutions, ont nourri ce forum pour sa première édition.

• Partenariat Villes de France avec le Cerema et le CGDD

Par ailleurs, Villes de France est partenaire du Cerema, Centre d'expertise publique pour le développement durable des territoires sous tutelle d'Etat, et le Commissariat général au Développement durable du ministère de l'écologie pour la mise en place d'un outil de sensibilisation, d'autodiagnostic et d'aide à la



décision permettant d'objectiver le sujet de la ville intelligente. Il est en cours de test par des collectivités adhérentes de l'association.

Des stratégies locales du numérique valorisées par des labels et partenariats

• Orange

En mars 2016, Stéphane Richard, Président-Directeur Général d'Orange et Pierre Louette, directeur général délégué en charge du secrétariat général accueillent Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présidente de l'association et Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué, ainsi qu'une délégation d'élus autour d'un déjeuner avec des échanges sur l'aménagement numérique du territoire et les services numériques.

Dans le cadre du partenariat Paroles d'élus entre Orange et les associations nationales d'élus locaux, un magazine en ligne a été publié sur l'implication citoyenne pour le numérique. Il décrypte notamment les usages du numérique pour la redynamisation des centres-villes avec une interview de Frédéric Leturque, maire d'Arras et secrétaire général de Villes de France. Un journal télévisé sur le site Paroles d'Elus, a approfondi la thématique des usages du numérique pour la redynamisation des centres villes, par le témoignage des villes et des experts.

• Villes Internet

Villes de France a été représentée au jury 2017 du label Villes Internet et se félicite de l'engagement des collectivités locales dans ces démarches. Les résultats seront dévoilés le 1^{er} février 2017 à Lille. Le site du label recense les initiatives des villes labellisées permettant la diffusion des bonnes pratiques.

Une délégation de Villes de France rencontre Stéphane Richard, le PDG d'Orange, le 18 mai 2016



• La Gazette des Communes

Villes de France a été associée à deux événements de la Gazette des Communes sur le numérique : la conférence sur l'opendata du 16 juin et le forum numérique des collectivités locales du 17 novembre. Ils ont permis de valoriser notamment des projets du bloc local et d'informer les adhérents. ■





Non à une France à deux vitesses



« Les élus locaux ont besoin de visibilité dans le temps, notamment en ce qui concerne la desserte ferroviaire »

Le maire de Saint-Dié-des-Vosges est inquiet de la pérennité de la desserte TGV qui est souvent *« une vitrine pour les villes de France concernées, et qui draine une population de cadres et de professions supérieures »*.

« Les seuils de rentabilité ne sont pas toujours atteints, mais les collectivités locales (région-département-agglomération) sont en droit d'attendre un retour quand celles-ci ont largement co-financé les infrastructures, ou l'électrification de tronçons de ligne ».

Pour pouvoir anticiper leurs politiques publiques vis-à-vis des usagers et des électeurs, qui eux sont bien réels, les élus locaux ont besoin de visibilité dans le temps.

David Valence
Maire de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la CA de Saint-Dié
Conseiller régional et président de la commission transports de la région Grand Est

Les agglomérations des villes de France jouent un rôle essentiel dans la chaîne des déplacements. Concernés comme les métropoles par les enjeux de mobilité durable, les décideurs publics de ces territoires doivent adapter leurs réponses aux contextes particuliers de ces bassins de vie. La question du positionnement des villes petites et moyennes dans l'armature urbaine - pour ne surtout pas dire les « espaces interstitiels* », ou encore « territoires périphériques » - est essentielle et doit être ramenée en priorité dans le débat national.**

L'attention portée aux questions de mobilité des pôles urbains de taille infra métropolitaine - que ce soit en termes de transports intra-urbains ou extra-urbains, c'est-à-dire d'interconnexion à tous les réseaux de transports - reste à nettement améliorer.

Villes de France estime qu'il est urgent de concentrer les moyens sur ces pôles urbains, afin de les accompagner dans les mutations en cours, et de s'engager dans une démarche d'adaptation au tout numérique.

A cette enseigne, les villes de taille intermédiaire ont eu ces dernières années à souffrir de deux phénomènes antagonistes qui accentuent encore les difficultés que traversent les transports collectifs et les Autorités organisatrices de mobilité durable (AOMD). Le premier est l'extension des périmètres de transports urbains et de la demande consécutive de transports collectifs, et le second est celui de l'appauvrissement de connexions extérieures, notamment ferroviaires. Deux sujets de préoccupations pour les élus des Villes de France.

Des transports publics qui évoluent

Les réformes territoriales en cours bouleversent la compétence transport qui est désormais redistribuée entre les collectivités locales. La principale conséquence est l'évolution du schéma intercommunal qui se traduit par l'extension des Périmètres de



« Il faut une véritable stratégie pour la filière ferroviaire »

« La démarche dans laquelle s'inscrivent les délégations successives de Villes de France auprès des pouvoirs publics et de SNCF mobilités résulte d'une difficulté majeure : appréhender dans sa globalité le schéma de réorganisation ferroviaire en France ».

La dernière réforme ferroviaire consacre toujours l'État comme la principale autorité organisatrice en la matière. Et pourtant, la SNCF raisonne souvent en termes d'économies de production à court terme, et de moins en moins, en terme d'aménagement du territoire, et d'articulation de l'ensemble de la chaîne des déplacements ferroviaire (grande vitesse, TET, TER).

Frédéric Leturque
Maire d'Arras
Conseiller régional des Hauts-de-France

Transports Urbains (PTU). Cet agrandissement des PTU alourdit inévitablement les coûts du transport : les zones nouvellement desservies sont semi-rurales, voire rurales, il faut donc aller « chercher » les habitants peu nombreux et éparpillés.

Parallèlement à cette nouvelle spatialité et temporalité de la ville, de nouvelles pratiques de mobilité se sont développées. L'essor de l'utilisation de ces nouveaux modes qui forment les transports de demain, est la conséquence de l'individualisation des déplacements. Les populations urbaines s'adaptent de plus en plus en mettant en place des pratiques appropriées à leurs besoins, qui influencent elles aussi les transports publics.

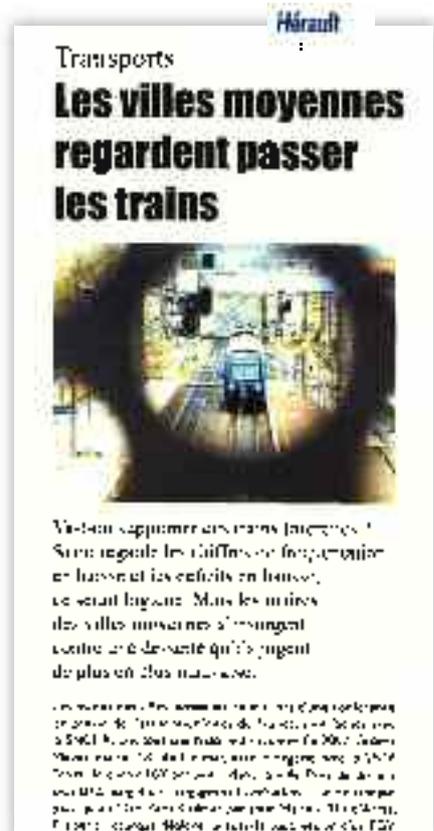
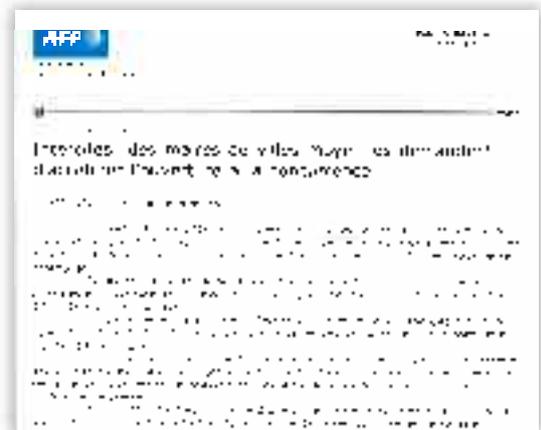
Au-delà de ces problématiques de mobilité interne aux réseaux des villes de France, émerge depuis 2015, la question de l'avenir de l'interconnexion de ces bassins de vie entre eux, mais aussi avec les métropoles et les capitales régionales, en particulier par la desserte ferroviaire. Et de ce point de vue, que se soit en matière de desserte de TGV, de lignes intercity ou « grandes lignes », les villes de France ont aussi des préoccupations légitimes.

Villes de France demande un débat national sur l'avenir du ferroviaire

Les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) dont l'État est l'autorité organisatrice, ont en 2015 fait l'objet d'une étude sur leur pérennité dans le cadre de la « commission Duron », qui préconise des fermetures de lignes et allège un certain nombre de dessertes, alors que la démographie des territoires traversés est nettement positive.

Villes de France s'est exprimée à plusieurs reprises avec l'association Régions de France en amont de la remise de ce rapport et a bien entendu réagi à la lecture des recommandations qui ont été remises depuis par le ministre chargé des transports, Alain Vidalies. Pour résumer en quelques points la perception des élus de Villes de France (maires et présidents d'intercommunalités) sur l'avenir des trains Intercités et des points d'arrêts TGV, ils estiment qu'il ne peut pas y avoir de démembrement sans un débat préalable devant la représentation nationale : le débat sur la restructuration de l'offre ferroviaire en France ne doit pas être tranché uniquement par Bercy et la SNCF.

Si l'État choisi d'abandonner ou de transférer aux régions des pans entiers de ce service public quand il s'agit des TET, Villes de France réclame d'aller jusqu'au bout du processus et demande (au-delà du seul autocar) une ouverture plus rapide de l'offre d'exploitation à la concurrence, dans des conditions de transparence renforcées. ■



* : pour emprunter à la terminologie utilisée par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
** : ou bien à celle de Christophe Guilluy

Finances 2016 des Villes de France

Finances



Conférence de presse des associations d'élus, à l'AMF, sur la Réforme de la DGF

En 2016, comme en 2015, Villes de France s'est battue pour dénoncer l'effort nécessaire, mais excessif, demandé aux collectivités locales pour le redressement des finances publiques. Une victoire partielle puisque le Président de la République a confirmé au mois de juin un rabais de presque un milliard d'euros sur la contribution au redressement des finances publiques.

La baisse cumulée des concours financiers de l'État entre 2013 et 2017 réduit concrètement la capacité d'autofinancement des villes de France et de leurs intercommunalités. Il était donc impératif d'étaler l'effort et sa montée en charge, et nécessaire d'avoir une discussion beaucoup plus globale sur les dépenses qui leurs sont imposées.

Rabais sur la contribution au redressement des finances publiques

Lors de cette année mouvementée pour les finances des collectivités locales, Villes de France a demandé à plusieurs reprises l'abandon ou l'étalement de la dernière

tranche de baisse des dotations prévue en 2017. Pour les Villes de France, il s'agissait d'une priorité nationale.

Après 10 milliards de baisse des investissements depuis 2013, le bloc communal est désormais contraint de réduire les services à la population, ou d'augmenter les tarifs, et de limiter à nouveaux les investissements locaux.

Dans la mesure où les collectivités locales sont déjà tenues à la « règle d'or » (celles-ci ne peuvent emprunter que pour couvrir des dépenses d'équipement), la baisse cumulée des dotations de 2013 à 2017, auxquelles s'ajoutent les dépenses transférées unilatéralement par l'État comme la revalorisation du point d'indice, conduisent au bord du déséquilibre budgétaire un nombre de plus en plus important de villes de France. Aux côtés des autres associations du bloc communal, Villes de France a demandé à l'État d'entendre l'exaspération des élus locaux contraints désormais de réduire leur soutien à la cohésion sociale et au développement économique, un thème repris lors du Congrès annuel qui s'est tenu à Beauvais les 23 et 24 juin. En résumé de très fortes interrogations quant à la capacité pour les budgets locaux à absorber le choc.

Après moult péripéties, le Gouvernement a également accepté de remettre à 2018 l'entrée

en vigueur d'une réforme globale de la DGF initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2017, au grand soulagement des Villes de France et de leurs intercommunalités. Une décision raisonnable de la part du Gouvernement, compte tenu des trop grandes incertitudes que cette réforme suscitait, et surtout dans un contexte de baisse continue des dotations de l'État aux collectivités locales, et d'extension considérable des périmètres intercommunaux. Cette position a été maintes fois réaffirmée par Villes de France, que ce soit lors de son Congrès annuel à Beauvais, auprès d'Estelle Grelier, secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales, ou bien encore à l'occasion du Comité des finances locales, par le biais de Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, et de Jacques Lamblin, député-maire de Lunéville.

Le maintien de la compensation des allègements de fiscalité locale décidés par l'État

L'État a décidé d'alléger la fiscalité locale des personnes à revenus modestes. En 2015, cet allègement n'avait pas de conséquences sur le budget des collectivités locales, les sommes non perçues étant, comme il se doit, restituées aux collectivités. Or en 2016, une grande partie de la charge de cet allègement est désormais portée par les budgets des col-



Les Contrats globaux : nouvelles opportunités pour l'investissement et les services publics

« Les contrats globaux présentent pour nous, et continueront à présenter, un certain nombre d'avantages. (...) Pour les concessions, celui de ne pas grever nos budgets du coût des installations et de l'entretien nécessaire à l'exploitation du service, et la possibilité de résoudre une certaine complexité, de créer des services.

Or, nous ne souhaitons pas multiplier les coûts aujourd'hui. Je pourrais vous donner l'exemple d'un réseau de chauffage urbain que nous avons mis en place dans notre ville où il fallait évidemment des spécialistes. Et puis ces contrats permettent aussi de définir un certain nombre de priorités et d'objectifs en matière de performance en intégrant des critères économiques et sociaux.

Devant les difficultés que nos collectivités ont en matière financière avec la baisse des dotations, c'est sûr qu'aujourd'hui il ne va pas y avoir un boum de l'investissement local. Il ne faut pas rêver dans ce domaine, en tout cas pour encore les deux années à venir. (...) Aujourd'hui, nous sommes confrontés à cette baisse des dotations et les investissements dans nos villes ont baissé d'à peu près 30% en moyenne.

Quand vous n'avez plus d'épargne brute, quand elle est en nette diminution, l'investissement public est forcément à court terme en baisse. Par contre, c'est vrai que ces contrats sont un outil parmi d'autres au service de l'investissement local et non pas l'inverse ».

Extrait de l'intervention de Caroline Cayeux, lors du colloque organisé par l'Institut de la gestion déléguée (IGD) en partenariat avec Villes de France, le 11 mai 2016

lectivités locales, consécutivement à la non compensation des exonérations de taxe d'habitation qui touche le bloc communal.

Une méthode sur le fond inacceptable, et un nouvel épisode qui milite pour une refonte globale de ces mécanismes de compensations fiscaux.

Le PLF initial pour 2017 aggravait ce phénomène, l'Etat envisageant de transférer aux collectivités locales la totalité de la prise en charge des allègements fiscaux qu'il a pourtant lui-même mis en place. Cela se traduit par une ponction supplémentaire de l'ordre de 500 millions d'euros venant s'ajouter à la contribution au redressement des finances publiques qui s'élève en 2017 à 2,6 milliards d'euros.

Alors que le projet de loi de finances a pour objectif de renforcer la péréquation, cette nouvelle ponction pénalise les départements et les régions les plus pauvres, ainsi que les communes et leurs groupements qui concentrent le plus de logements sociaux et dans lesquelles les revenus des habitants sont les plus bas.

Pour Villes de France, cette situation n'est pas acceptable. Avec, les associations nationales d'élus locaux, il a été mis à profit le débat budgétaire pour rétablir dès 2017 un mécanisme compensant les fortes baisses constatées. ■

Observatoire des finances de Villes de France

Recouvrant plusieurs publications paraisant tout au long de l'année (trois tomes en 2016), réalisées par Ressources Consultants Finances sous la conduite de Villes de France, les documents de l'Observatoire sont un état des lieux apprécié, qui apporte les informations indispensables en période d'orientations budgétaires.

La baisse des dotations de l'État jusqu'en 2017 - qui n'était déjà plus depuis 2015 compensée par l'évolution des produits fiscaux - remodèle en effet totalement ressources et circuits financiers. La rigidité des contraintes qui pèsent sur le financement à court terme des investissements, oblige à avoir une vision claire des équilibres fiscaux dans les villes et les intercommunalités, et de comparer leurs situations respectives.

Et s'il y a incontestablement à l'heure actuelle une crise des finances publiques à

résoudre entre tous les acteurs de la dépense publique, les villes de France doivent également prendre la mesure de l'impact de l'extension de leur intercommunalité.

Les développements de l'observatoire ont par exemple permis de mettre en lumière notamment, en ce qui concerne les équilibres fiscaux dans les villes de France et leurs intercommunalités, que la grande modération fiscale s'est poursuivie en 2016, dans les villes comme dans les EPCI. Ces documents de l'Observatoire ont pour mission d'informer élus et techniciens de la situation financière de leur collectivité (ville ou intercommunalité), et de son évolution, par rapport à l'ensemble de la strate.

Tous les documents parus dans le cadre de cet Observatoire sont disponibles uniquement pour les adhérents sur le site sur :

www.villesdefrance.fr/observatoire.php



Bâtir la fonction publique territoriale de demain

Lors de la 9^{ème} édition des Rendez-vous de l'intelligence locale, qui se sont tenus à Paris, le mardi 8 novembre 2016, en partenariat avec La Banque Postale et Sofaxis, Villes de France a formulé des propositions pour « Bâtir la fonction publique territoriale de demain ».

La présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, a tenu à rappeler les principes qui ont fondé les débats. En premier lieu, la démarche de Villes de France ne cherche en aucun cas à fustiger les fonctionnaires territoriaux, mais bien au contraire reconnaît leur engagement au quotidien pour l'intérêt général et la qualité du service public. Cependant, on ne peut nier le poids de la masse salariale régulièrement en hausse dans les budgets de fonctionnement des collectivités dont les ressources sont elles tendanciellement en baisse. Enfin, la fonction publique territoriale telle que nous la connaissons aujourd'hui a près de 35 ans et il n'est pas en soi choquant de chercher à la moderniser et à la conforter.

« La question de la durée de temps de travail des fonctionnaires n'est ni un totem, ni un tabou. Il est légitime que le sujet soit discuté de manière responsable entre les représentants syndicaux de nos agents et les employeurs »,

Jean-François Debat,
maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de Villes de France

Les frais de personnel des communes par strate démographique



Un Manifeste sur la FPT

Pour Villes de France, trois sujets apparaissent essentiels pour « Bâtir la fonction publique territoriale de demain », et constituent l'armature de ses propositions :

- **l'assouplissement du statut** pour répondre de façon optimale aux contraintes de service public dans un contexte budgétaire resserré. Ne serait-ce que par souci d'équité entre les agents, la question du temps de travail doit être définitivement clarifiée par l'harmonisation des conditions d'application de la règle nationale des 1607 heures.
- **le renforcement de la place de l'employeur** en associant les instances de représentations nationales des collectivités territoriales négociations relatives à la rémunération des fonctionnaires. Villes de France a demandé que soit rendue publique l'évaluation de tous les textes législatifs et réglementaires générant des charges de personnels.
- **l'utilisation des multiples leviers du management**, notamment en encourageant les démarches expérimentales, mais aussi la Gestion Prévisionnelles de l'emploi et des Compétences (GPEC). ■

Gestion des RH dans les villes de France - dépasser les rigidités

Une étude réalisée conjointement avec La Banque Postale et Sofaxis : « Gestion des RH dans les villes de France - dépasser les



58 %
poids des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement des villes de France

20,8
agents pour 1000 habitants

+1,3 %
évolution des dépenses de personnel des Villes de France en 2014/2015 (+1,6% pour l'ensemble des communes).



Annick Girardin consulte Villes de France

Une délégation de Villes de France* conduite par son président délégué Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, a été reçue le mardi 6 juin 2016 par la ministre de la Fonction publique. Lors de cet entretien, les maires ont fait part de leurs préoccupations sur la rigidité de la fonction publique territoriale. Ils ont présenté les spécificités de la fonction publique territoriale des villes moyennes ; en particulier, le nombre très important d'agents de catégorie C (près de 80%). Ils ont regretté que les employeurs ne soient pas consultés dans les négociations salariales. Bruno Bourg-Broc a ajouté qu'en plus ces décisions étaient peu compatibles avec le calendrier budgétaire puisqu'il fallait trouver en cours d'année, les moyens pour appliquer les évolutions de salaires décidées par l'Etat.

* Bruno Bourg-Broc, président de la CA Cités en Champagne, président d'honneur de Villes de France Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de Villes de France, Jacques Lamblin député-maire de Lunéville.

rigidités » a été dévoilée à l'occasion des 9^{èmes} Rendez-vous de l'Intelligence locale. Cette publication a mis en évidence quelques-unes des singularités de la fonction publique territoriale, dont relèvent près de deux millions d'agents, soit plus du tiers des effectifs de la fonction publique. En particulier, le poids budgétaire significatif des charges de personnel, puisque les dépenses de personnel représentent 15 milliards d'euros en 2015, soit 38 % des dépenses de personnel de l'ensemble des communes (48 milliards, pour un ensemble de 64 milliards d'euros toutes collectivités locales confondues).

Cette étude a également révélé la progression de l'absentéisme pour raison de santé - tendance avérée depuis de nombreuses années, qui est également génératrice de coûts et de désorganisation.

« L'Etat nous impose un régime sévère : nous avons entrepris des actions sur les frais de personnel car nous subissons une baisse des dotations et une fiscalité non dynamique et l'Etat ne nous a pas octroyé les outils et les moyens pour y faire face »

Yves Nicolin,
député-maire de Roanne, président de la CA du Roannais

« Nous pensons qu'il existe des marges de manœuvre en termes d'effectifs alors que ceux-ci n'ont cessé d'augmenter ces douze dernières années et que de nombreux départs à la retraite se profilent. Or les collectivités n'ont toujours pas actionné ce levier de manière rigoureuse »

Christian Martin,
président de la formation inter-juridictions finances publiques locales de la Cour des Comptes.

Entre 2009 et 2015, toutes natures d'absence maladies confondues, le nombre d'arrêts par agent employé a par exemple augmenté de 7%. Comme l'a relevé la Cour des comptes dans son rapport annuel 2016 sur les finances publiques locales, la meilleure prise en considération de l'absentéisme apparaît comme une marge de manœuvre significative. ■

« On s'est battu au CSFPT pour faire reconnaître les particularités de la fonction publique territoriale. Il existe une réflexion pour donner aux associations d'élus la capacité de négocier, mais à la différence des syndicats, celles-ci n'engagent pas juridiquement leurs membres »

Philippe Laurent,
maire de Sceaux, président du CSFPT

Du dynamisme dans les villes et intercommunalités

L'année 2016 a été marquée par la pérennisation des mesures liées aux rythmes scolaires et par l'adoption de la loi liberté de création, architecture et patrimoine. Attentive aux initiatives locales, Villes de France a porté la voix des villes et intercommunalités non métropolitaines auprès des ministères.

Mesures gouvernementales : rythmes scolaires et protection du patrimoine

La réglementation a pérennisé les mesures expérimentales du décret « Hamon » et les dérogations à l'encadrement. Le vendredi après-midi peut ainsi concentrer trois heures de temps d'activités périscolaires tandis que l'autorité compétente pourra compter un animateur pour 14 enfants en maternelle et un animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus.

Villes de France est représentée au Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), instance de concertation avec le ministère de la Culture et de la Communication. Le 16 février 2016, une plénière du CCTDC réunissait la ministre Audrey Azoulay et les élus des associations. Pour Villes de France, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais et Alexandre Malfait, adjoint à la culture et à l'attractivité d'Arras, ont participé aux échanges notamment sur la situation culturelle en conséquence des attentats et de la réforme territoriale.

La loi liberté de création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016 a marqué la création du dispositif des « sites patrimoniaux remarquables » qui vient remplacer les ZPPAUP*, les AVAP** et les secteurs sauvegardés. Villes de France approuve l'évolution du projet de loi vers un dispositif plus protecteur que dans sa version initiale.

Sécurité dans les écoles et les manifestations culturelles

Des mesures pour sécuriser les écoles ont été annoncées à la veille de la rentrée scolaire de



Plénière du CCTDC en présence de
la ministre Audrey Azoulay,
le 17 février 2016

2016. Les trois enjeux soulevés sont l'anticipation des menaces, la sécurisation des équipements et le développement d'une « culture commune de gestion des risques ». L'attentat de Nice a causé l'annulation d'une rencontre entre Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, et les associations nationales d'élus locaux, en marge du festival d'Avignon. Les associations d'élus dont Villes de France, ont publié un communiqué témoignant de leur solidarité avec les familles des victimes, mais aussi de leur tristesse et de leur colère face à cet attentat. La question de la sécurité des manifestations culturelles est par ailleurs soulevée, avec une mission interministérielle Culture-Intérieur.

Des villes festives

En 2016, une nouvelle campagne de recensement des Festivals de Villes de France a été lancée sur la base de recherches dédiées. Etat des lieux des festivals dans les territoires, le site permet de faire des recherches par ville, par département, par région, par période et par thématique. Un guide des Festivals en version papier est également disponible et offert aux adhérents.

Valorisation du patrimoine des cathédrales

Le réseau Villes-Cathédrales, animé par l'association Villes de France, a organisé une rencontre du réseau le 16 novembre 2016 au palais ducal à Nevers intitulée : « Des cathédrales belles, belles, belles : Des enjeux de la

restauration et des animations artistiques ». La première table-ronde a porté sur les enjeux de la restauration en termes de financement, de réglementation, d'organisation avec les parties prenantes et de retombées touristiques. Une pause-café a permis l'inauguration de l'exposition photographique itinérante « La Cathédrale : « objet » urbain ? » et la présentation d'entreprises du secteur. Une seconde séquence a été consacrée à des animations artistiques originales pour la mise en valeur des cathédrales. La journée s'est conclue par une visite guidée de la cathédrale de Nevers. ■

* ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

** AVAP : Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine



Préparer des aménagement urbains de qualité

Villes de France a fortement investi au profit de ses membres dans les dossiers relatifs à l'habitat public et privé, la politique de la ville, la réforme du droit de l'urbanisme, ou la gestion du risque inondations en milieu urbain. En plus des nouveaux outils mis à la disposition par l'association, de nombreuses négociations sur ces thèmes divers ont été entreprises avec l'Etat tout au long de l'année, afin de promouvoir une véritable qualité de vie en ville.

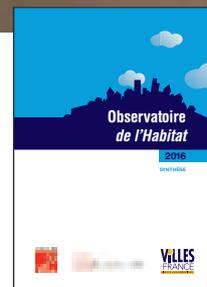
Observatoire de l'Habitat

Caroline Cayeux, sénatrice-maire de Beauvais et présidente de Villes de France, Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, et Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts ont lancé le 11 mai 2016, « l'Observatoire de l'habitat des villes de France », avec un accès à toutes les sources statistiques existantes sur un même support numérique. En actualisant les données et les connaissances sur le logement, cet outil dresse un panorama complet de l'habitat, aussi bien social que privé, de 528 villes infra-métropolitaines réparties dans 272 intercommunalités - soit plus de 26 millions d'habitants -, et établit des indices de vigilance. Cet outil offre toutes les informations statistiques utiles pour établir les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, et PLUi) et les Programmes Locaux de l'Habitat



Présentation de l'observatoire de l'habitat lors de la conférence de presse de lancement, le 11 mai 2016

(PLH), et pour réaliser des moyennes comparatives de données entre les territoires. En complément de cette plateforme en ligne, l'Observatoire a fait aussi l'objet de deux publications dévoilées à cette occasion, soit la synthèse nationale et régionale 2016 et un focus sur l'impact des zonages sur les dynamiques territoriales ». Très largement diffusé dans les territoires dès sa présentation au public, cet outil a notamment été présenté à l'occasion d'un séminaire du Plan Urbanisme Construction Architecture (Puca) animé par le Professeur Xavier Desjardins (Université Paris-Sorbonne) sur « les villes petites et moyennes : des enjeux spécifiques pour les politiques d'habitat ? » le 27 juin, ainsi que lors de la première rencontre de l'observatoire belfortain de l'habitat à l'Hôtel de ville de Belfort le 20 octobre.





Première rencontre de l'observatoire belfortain de l'habitat à l'Hôtel de ville de Belfort le 20 octobre 2016

Simplification de l'urbanisme

En février, le groupe de travail du Sénat sur la simplification législative du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols a auditionné Villes de France. L'objectif était de contribuer à une proposition de loi (PPL), adoptée à l'unanimité par le Sénat le 2 novembre, pour proposer des simplifications concrètes aux textes législatifs applicables aux projets de construction ou d'aménagement portés par les collectivités territoriales. Parmi les points intéressants de cette PPL pour Villes de France, il faut noter en premier lieu la réforme des procédures contentieuses en matière d'urbanisme. Lors de son audition, Caroline Cayeux a spécialement insisté sur les risques contentieux à limiter et a souligné le manque de clarté du droit de l'urbanisme. Pour tenter d'apporter des solutions opérationnelles, elle a en particulier présenté un travail collaboratif préparatoire entre les élus et les professionnels de l'immobilier (dont la FPI) sur les recours abusifs.

Besoin de souplesse et de moyens

Une délégation de Villes de France a rencontré le 14 juin la ministre du Logement et de

l'Habitat durable, Emmanuelle Cosse. Trois sujets ont été évoqués par les élus : la création du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) et la place des villes infra-métropolitaines ; le projet de loi Egalité et Citoyenneté (Titre II sur l'attribution du logement social), ainsi que les difficultés liées au classement en zone Pinel pour certaines villes. Les questions de la mobilisation des logements vacants, la rénovation énergétique des logements, et l'avenir de la démarche EcoQuartiers ont aussi été abordées au cours de l'audience. Les élus de Villes de France ont plaidé pour un réglage plus fin, que ces grandes zones (zonages A,B,C et 1,2,3), en permettant notamment aux préfets de déroger parfois au zonage quand un territoire nécessite un besoin réel de construire sur des critères objectifs. Pour les élus, il reste important de soutenir aussi le logement intermédiaire. Ils ont insisté sur l'importance des aides à la pierre pour les villes de taille infra-métropolitaine, et ont plaidé pour une gouvernance davantage partagée en les intégrant véritablement, aussi bien au

niveau national du nouveau Fonds national des aides à la pierre (Fnap), gérant les fonds publics dédiés à la construction des logements sociaux, qu'au sein des comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Réforme des EcoQuartiers

Villes de France a contribué à la quatrième campagne de labellisation EcoQuartier 2016, qui a été engagée par circulaire ministérielle. Les trois premières campagnes menées en 2013, 2014 et 2015 ont permis de valoriser le savoir-faire des collectivités françaises en matière d'aménagement durable, dans tous les types de territoires. Fondée sur un référentiel partagé par les acteurs de l'aménagement, la démarche EcoQuartier et le label, remis le 8 décembre, sont reconnus comme un signe de qualité pour les collectivités lauréates. Villes de France a aussi suivi les projets de réforme de ce label, notamment lors la réunion à la Maison des Métallos à Paris, et des échanges croisés sur le renouvellement du



Rencontre avec Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, le 14 juin 2016



Audition au Sénat sur le droit de l'urbanisme, le 16 février 2016

label. Toujours sur la thématique de la ville durable, l'association a été conviée aux premières rencontres de « Vivapolis - l'Institut pour la Ville Durable » pour promouvoir le savoir-faire français en matière d'urbanisme innovant.

Politique de la ville en œuvre

Dans les suites d'une concertation avec le CGET, Villes de France a signé le 8 janvier une charte partenariale pour les « Centres de ressources Territoriaux de la Politique de la Ville », avec les principales associations d'élus et Patrick Kanner, ministre de la Ville. Il s'agissait de faire face au contexte de l'application de la loi Lamy du 21 février 2014, et de l'entrée de nouveaux territoires dans la nouvelle géographie prioritaire, finalisant ainsi le « Cadre de référence national Etat des centres de ressources de la Politique de la ville ». Notons aussi que Jean-François Debat, président délégué, a été nommé au sein de l'Observatoire national de la politique de la ville, installé le 19 janvier, qui a succédé à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et au Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Pour les villes adhérentes concernées par cette politique ciblée, la mise en place des nouveaux contrats de ville 2015-2020 au niveau intercommunal a fait l'objet d'une attention de Villes de France aussi bien sur le

volet de la concertation locale que celui des projets de renouvellement urbain, conformément aux engagements pris par l'association vis-à-vis du ministère dans sa convention-cadre de 2013.

Mieux anticiper les besoins

Comme tous les ans le Réseau des acteurs de l'habitat (organisé par l'Union sociale pour l'habitat et ses partenaires) a proposé une journée d'actualité « Quoi de neuf, acteurs ? » le 10 mars. Cette réunion a permis de décrypter la nouvelle donne du financement de la politique du logement, tant au niveau du budget de l'État que des finances locales ou encore de l'Europe. Une autre journée "Quoi de neuf, chercheur(s)?" a eu lieu le 17 novembre, avec 300 acteurs et chercheurs pour établir un panorama de la recherche en cours dans le domaine de l'habitat. Nouveauté cette année, le Réseau a mis en place une web-conférences sur le thème de la diversification urbaine des quartiers ANRU avec la possibilité pour les participants d'interagir au moment de l'événement. En parallèle, et de manière complémentaire, l'association Villes de France a été associée à une réflexion conduite par l'Union sociale pour l'habitat sur les territoires détenus au sein du Mouvement HLM, faisant suite au colloque du Creusot de 2015 sur les « territoires en décroissance », et le phénomène de vacance concernant certaines villes adhérentes.

La présentation de l'appel à manifestation d'intérêt sur ce thème a d'ailleurs fait l'objet d'un forum très suivi lors du Congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH) de Nantes le 27 septembre 2016. Enfin, Caroline Cayeux a rencontré Blanche Guillemot, Directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le 11 octobre afin d'évoquer l'amélioration du parc de logements privés existants, l'avenir des copropriétés dégradées, ainsi qu'une simplification des mécanismes d'attribution des aides.

Gestion du risque inondations

Fin mai 2016, une grande partie de la France a été touchée par des précipitations abondantes et concentrées sur quelques jours. Plusieurs départements ont connu des inondations importantes, notamment en milieu urbain où l'imperméabilisation croissante aggrave les risques. Villes de France est particulièrement attentive à cette problématique, notamment sur le volet prévention, et est membre de la Commission mixte inondation (CMi) chargée d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de la politique de gestion des inondations. Cette instance importante s'est réunie cinq fois en 2016 pour valider les « Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations » (PAPI) et « Projets d'endiguements » (dits PSR) portés par les collectivités (coût total des projets labellisés par la CMi : 1,3 milliard d'euros sur la période 2011-2016). L'association s'est aussi engagée à travailler de manière plus étroite avec le Centre Européen de Prévention de Risque d'Inondation sur cette problématique, notamment avec la prise de la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (Gémapa), à partir de 2017 ■

« Les Villes et leurs intercommunalités voient de plus en plus de franges de leurs populations aisées se disperser en périphérie et ont à faire face à la reconquête de leur centre-ville, de leur cœur historique, que ce soit en matière d'animation, d'habitat, de commerce et d'artisanat, et plus globalement d'offre de services à la population. Il s'agit bien là d'un enjeu national et pas simplement local. La revitalisation des centres villes est un sujet qui doit devenir une politique bien mieux identifiée au niveau national », a déclaré Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présidente de Villes de France, en ouverture des 8^{èmes} Rendez-vous de l'intelligence locale, qui se sont tenus le 15 mars 2016 dans les locaux de la CDC à Paris.

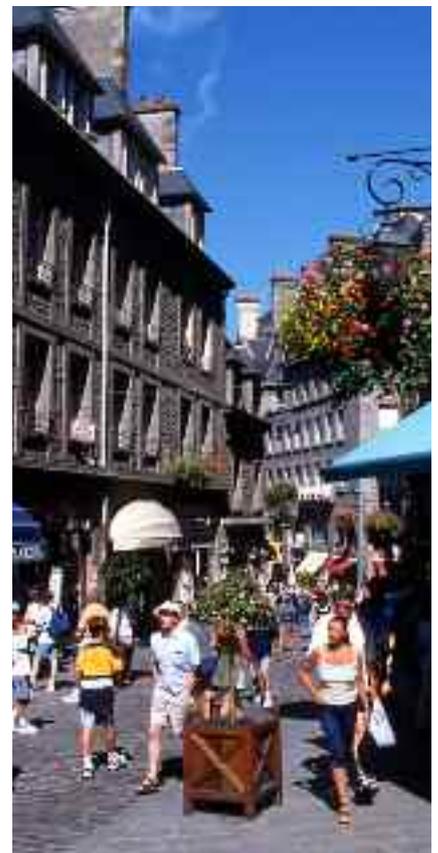
La prise de conscience de la nécessité d'intervenir sur la revitalisation d'un cœur de ville commence souvent par un constat : l'apparition d'un nombre croissant de cellules commerciales vacantes. Elles renvoient l'image d'une santé économique précaire ou d'une centralité en perte de vitesse. Le défi de l'élu ne doit pas se limiter à intervenir sur le symptôme, mais sur les causes et de s'interroger sur la place que la centralité doit jouer demain dans l'armature du territoire.

Faire vivre les cœurs de villes

Un Manifeste pour faire vivre le cœur des villes

Lors des Rendez-vous de l'intelligence locale, Villes de France a présenté des propositions publiées dans un Manifeste en appelant à un Programme National de Revitalisation des Centres-Villes. Ce programme ambitieux devra rassembler toutes les politiques publiques (environnement, urbanisme, commerce, mobilités...), dans des projets globaux, réfléchis, cohérents, en simplifiant les multiples dispositifs et procédures qui se superposent dans les centres-villes. Dans cette perspective, six sujets sont essentiels :

- 1. La question de l'ingénierie.** Les projets de centre-ville doivent être généraliser et contractualiser en intégrant dans une stratégie commune (à l'échelle de la ville et de son agglomération), toutes les interventions et procédures.
- 2. La question de l'habitat.** des dispositions pouvant favoriser la réhabilitation du patrimoine disponible en centre-ville (notamment par rapport à la construction neuve en périphérie) doivent être introduites dans les PLH (programme local de l'habitat),
- 3. La question de l'urbanisme.** La définition de périmètre de centralité doit être présente dans les PLU et dans les PLUI, pour permettre la mise en place de règles protégeant l'investissement en cœur de ville. La question de la centralité ne peut plus être que de la seule responsabilité de la ville centre.
- 4. La question du commerce.** Le rôle du Document d'aménagement artisanal et commercial dans les SCOT doit être renforcé pour protéger la centralité et « arrêter de bétonner les périphéries ».
- 5. Les stratégies urbaines régionales et l'accessibilité avec la desserte ferroviaire.** Pas d'attractivité sans accessibilité.
- 6. La question du numérique.** La couverture numérique des cœurs de villes est un « a priori indispensable » pour le développement des dynamiques de cœurs de villes et cela passe par le wifi libre généralisé.



La minute des élus

Une série de vidéos a été réalisée en marge des Rendez-vous de l'intelligence locale sur les actions engagées pour la revitalisation du centre ville.



Villes de France attentive à l'action du Groupe Caisse des Dépôts

Au premier trimestre 2016, Villes de France a accompagné la démarche de la CDC qui a sélectionné une dizaine de villes pour expérimenter à partir de ses priorités, la revitalisation des centres villes.

Les sites retenus sont les suivants : Cahors, Châlons-en-Champagne, Flers, Lunéville, Miramas, Montluçon, Nevers, Perpignan, Valence, et Vierzon.

Parallèlement, le Directeur général de la CDC a annoncé la mise en place d'un dispositif d'accompagnement en direction des villes moyennes pour redynamiser les centres villes fragilisés. Il s'adresse prioritairement aux villes qui présentent des indicateurs de fragilité manifestes : vacance commerciale, vacance logements, baisse démographique, faiblesse de l'armature commerciale...).

Ces sites « démonstrateurs » ont vocation à inspirer les villes en recherche de revitalisation. La CDC intervient à l'échelon régional pour accompagner les villes et leurs agglomérations. Une réunion s'est tenue en partenariat avec Villes de France en Picardie le 1^{er} décembre 2016. ■

L'opération Cœur d'agglomération à Cahors

« A Cahors nous voulons transformer ce qui était une contrainte, un cœur historique protégé, en une force en mettant la centralité sur les espaces du centre ville à fort enjeu patrimonial, avec l'opération « Cœur d'agglomération ».

Pour être efficace, la reconquête doit porter sur tous les domaines : le patrimoine, l'habitat, la tranquillité publique, la redynamisation du commerce de centre ville, la circulation et le stationnement, l'emploi, les équipements culturels et sportifs... »



Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors, président de la CA du Grand Cahors

A Douai, des réponses immédiates et des actions de long terme

« A Douai, tenant compte de sa situation spécifique au sein de la région à très forte densité urbaine et concurrence commerciale, nous avons apporté des réponses immédiates, en travaillant sur le stationnement et la circulation, en améliorant la déambulation dans la ville, et en renforçant l'animation. Nous avons aussi lancé une expérience de piétonisation.



Après, il faut bien sûr travailler sur le long terme. Cela se construit en mettant tous les acteurs autour de la table et en s'outillant. Un travail est fait sur le PLU, pour dynamiser le commerce, mais aussi pour définir les territoires perdus du commerce ».

Frédéric Chéreau, maire de Douai

Vierzon veut répondre aux enjeux de son centre ville

« Dès 2010, nous avons mis en place une concession d'aménagement, ce qui nous a permis d'affiner notre stratégie, sur le commerce et sur le logement. Aujourd'hui, nous avons signé le programme de renouvellement urbain de centre ville ce qui va nous permettre d'actionner la



reconquête commerciale, la reconquête d'espaces publics de centre ville et la réhabilitation de logements dégradés de centre ville. Nous faisons également un schéma de revalorisation de la place de l'eau dans le centre ville ».

Nicolas Sansu, député-maire de Vierzon

Senlis accompagne les commerçants et revoit la place de la voiture

« Notre stratégie en matière de revitalisation de centre ville porte sur l'accompagnement des commerçants, mais aussi la limitation de la place de la voiture dans l'hypercentre, avec pour objectif d'avoir à terme un secteur piétonnier.



La ville soutient l'animation, à travers de nombreuses initiatives, notamment à travers une nocturne des commerçants, un marché de Noël... ».

Pascale Loiseleur, maire de Senlis, présidente de la CC des Trois Forêts

Etablir un cadre de vie durable et agréable

L'année succédant à la signature de l'Accord de Paris sur le Climat (Cop 21) s'est révélée particulièrement riche pour les dossiers en relation au développement durable pour Villes de France, au-delà du suivi des textes d'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'actualité a permis d'insister sur les sujets liés à la ville durable, la qualité de vie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, et la biodiversité.

Contribuer et informer sur l'évolution des politiques locales de gestion des déchets

Villes de France est représentée lors de groupes de travail au Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'environnement sur la politique de gestion des déchets. L'objectif de ces groupes de travail est de rédiger le cahier des charges pour les candidats à l'éco-organisme, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. Début novembre, un arrêté a fixé le cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers applicable pour 2017, année de transition pour l'ouverture à la concurrence. L'enjeu de l'année 2017 est de donner de la visibilité aux metteurs sur marché et aux collectivités. Les associations d'élus ont dénoncé le manque de concertation pour l'élaboration de ce cahier des charges, les dispositions du cahier des charges pour 2018 devraient être àprement débattues.

Accompagner les projets locaux d'amélioration des performances de recyclage

Villes de France a collaboré au succès de ses collectivités adhérentes dans le cadre du plan de relance de la collecte des emballages ménagers, dispositif financé par Eco-Emballages. Une trentaine de collectivités ont été sélectionnées, soit un tiers des projets retenus. Dans un contexte de crise économique

et de baisse des dotations aux collectivités locales, les collectivités retenues bénéficieront au total d'une enveloppe de 40 millions d'euros pour concourir à l'atteinte des objectifs nationaux de recyclage d'emballages ménagers.



Convention des Maires
pour le Climat et l'Énergie

La réforme de la Convention des Maires

L'association Villes de France a participé à la réunion annuelle de la « Convention des Maires pour le climat et l'énergie » le 12 octobre 2016 à Bruxelles. Cet accord, devenu plus précis, a été refondu de manière conséquente en 2015 dans le contexte de la COP 21, pour une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les espaces urbains (vagues de chaleur, inondations, catastrophes naturelles, gestion de l'eau, etc). Villes de France est une structure de soutien officielle de la convention en France et est reconnue par la Commission européenne depuis six années. Parmi les points positifs de

cette réforme pour les membres de Villes de France, des financements seront mieux ciblés sur les besoins des collectivités acceptant la réforme. En effet, avoir signé cette convention est devenu dorénavant un avantage comparatif déterminant pour les villes engagées pour remporter les appels à projets de certains fonds européens. De plus, l'émergence de la notion de « résilience » pour intégrer la prévention des risques dans le texte de la nouvelle convention - dont les inondations - doit être clairement perçue comme un succès significatif pour Villes de France à l'heure de la prise de compétence « GEMAPI » au 1er janvier 2018 par les territoires français. En 2016, les adhérents ont pu bénéficier d'informations relatives aux documents d'actualisation de la Convention.

Echanges autour de l'énergie

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 avait prévu une mobilisation de l'ensemble du secteur public en matière d'éco-responsabilité, et de nouvelles obligations s'imposant aux collectivités territoriales. L'association Villes de France a été régulièrement consultée par le ministère sur les dispositions réglementaires, notamment par la Direction de l'Energie et du Climat. Aussi, rappelons que de nombreux membres de villes de France sont des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » labellisés par le ministère, opération soutenue par Villes de France à travers ses outils de communication.

Séminaire sur le tri

Du 4 au 8 mai 2016, Villes de France et Eco-Emballages se sont rendues à la Réunion et à Mayotte. Cette visite revêtait un double objectif : s'immerger au cœur des dispositifs de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers dans les territoires d'Outre-mer de l'océan Indien et formaliser l'adhésion de la ville de Mamoudzou à l'association Villes de France. Ce séjour a aussi permis d'adresser un signal politique fort aux municipalités, aux entreprises et associations réunionnaises et mahoraises ainsi qu'à nos partenaires, pour valoriser le travail accompli. Il a notamment permis de récompenser les initiatives locales de promotion du geste de tri.

Très en pointe sur les questions énergétiques, plusieurs villes adhérentes ont été récompensées par le Prix Energies Citoyennes 2016 (Cofély), dont est partenaire Villes de France depuis sa création. Notons aussi, au titre du partage des bonnes pratiques entre les territoires, que l'association a participé aux comités de programmation des Assises de l'Énergie de Dunkerque (2016) et de Bordeaux (prévues en janvier 2017), en tant que réseau associé. Parmi les nombreuses questions touchant les adhérents en particulier sur les données environnementales, Villes de France a intégré le comité de suivi du projet de compteur communicant gaz (Gazpar) au Conseil supérieur de l'énergie. Avec ses membres partenaires, elle a organisé l'un de ses Conseils d'administration au showroom Enedis sur les réseaux électriques intelligents (smart grids), avec un état des lieux du déploiement dans les territoires du « compteur communicant Linky ». Les participants de la commission numérique de l'association ont pu en outre découvrir le show-room d'Engie Ineo. Enfin, le 22 septembre 2016, une délégation d'élus de Villes de France a bénéficié dans le cadre de son partenariat avec EDF, d'une visite privée à Flamanville du futur réacteur nucléaire de troisième génération (le réacteur pressurisé européen - EPR), soit le jour symbolique du retrait du dernier échafaudage externe du réacteur. Christian Pierret, président d'honneur, a aussi participé à deux « RDV de l'énergie » organisés par EDF en mars et en novembre 2016.

La qualité de l'eau

Placée comme une priorité de travail spécialement dans le cadre des modifications imposées par la loi NOTRe à partir du 1^{er} janvier 2020, Villes de France travaille avec ses membres sur le changement de périmètre pour les EPCI, avec l'intégration et les fusions possibles de nouveaux services d'eau et d'assainissement, et sur les conséquences pour le prix de l'eau et de l'assainissement avec la prise en compte des nouveaux investissements sur le patrimoine. Cette réforme en cours a d'ailleurs fait l'objet d'un déjeuner-débat avec Jean-Louis Chaussade, PDG de Suez, qui a



rencontré une délégation de maires et de présidents d'EPCI, le 30 mars 2016. Dans le cadre des séances du comité national de l'eau et de ses nombreuses commissions de travail, Villes de France suit précisément les problématiques liées aux données sur l'eau en France, au plan national micropolluants 2016-2021, à la réduction de la pollution des eaux par les nitrates, à l'avenir de l'assainissement non collectif, à la proposition de loi relative à l'économie bleue, proposition de loi sur l'accès à l'eau, aux réformes des concessions, aux digues, à la gestion des eaux usées, à la création de la Agence française de la biodiversité, à la gouvernance des bassins, et à tous les projets de textes relatifs à l'eau (ordonnances, décrets et arrêtés). Toujours en lien avec la qualité des eaux, Villes de France a participé aux délibérations des jurys du Pavillon Bleu des plages et des ports de plaisance, et le 18 mai à la cérémonie de remise des pavillons à Montpellier et à Villeneuve-lès-Maguelone, en présence de Carole Delga, présidente de la région Occitanie.

La nature en ville

Après la loi sur la nature de 1976 et la loi sur la reconquête des paysages de 1993, une nouvelle étape a été franchie avec la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Aussi bien au cours des débats parlementaires qu'à l'occasion du comité de suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité, Villes de France a examiné de très près son adoption et ses modalités de mise en œuvre. Après la diffusion en janvier de la synthèse de l'Observatoire français de la Biodiversité (en partenariat avec le Pacte pour le

Jardin et CDC Climat), Villes de France a fait de la nature l'une de ses priorités. Ainsi, un colloque « La Biodiversité s'invite au Jardin » a été co-organisé avec le Pacte pour le Jardin à l'Assemblée Nationale, avec la présence de Frédéric Weisz, adjoint au maire de Dieppe. Villes de France est aussi partenaire du plan Ecophyto II et a participé aux réunions nationales sur les orientations du plan pour les « jardins, espaces végétalisés et infrastructures » (JEVI), sous la tutelle conjointe du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement.

A l'occasion des journées du patrimoine, pour la première année, elle a soutenu l'opération nationale « J'agis pour mon patrimoine naturel ! » de la Fondation Nicolas Hulot avec des activités variées et en pleine nature pour tous à travers tout le pays. L'association a aussi collaboré à l'élaboration de l'étude "Initiatives innovantes des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité" de l'Union internationale pour la conservation de la nature - France. Enfin, un travail d'analyse avec Plante & Cité a été mis en place après une vaste enquête auprès de 88 villes sur les paysages et l'entretien des cimetières ayant vocation à être publiée début 2017. Comme chaque année, l'association a participé aux délibérations du jury des Capitales françaises de la biodiversité, comme celui des Victoires du Paysage (Val'hor), ou des 26^è éditions des Trophées Eco Actions (des Eco Maires). Elle a maintenu son soutien à l'opération des « Villes et Villages Fleuries » (en étant associée notamment à la grande rencontre du réseau départemental et régional de novembre 2016). ■

Des villes au-delà des frontières



Villes de France a renforcé son action en faveur des adhérents sur les dossiers européens et poursuit sa mission d'influence au sein des instances européennes et internationales. Une newsletter bimensuelle assure l'information sur les opportunités européennes pour les collectivités tandis que des événements permettent échanges et approfondissement des dossiers. En parallèle, l'association a choisi de développer ses relations avec de nombreux organismes internationaux, et bénéficie du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Veille et information des adhérents

Villes de France a poursuivi sa mission de veille sur les opportunités européennes ainsi que sur les évolutions législatives. Comme chaque année, l'association a communiqué le guide Cornillet des aides européennes à ses membres. Pour rappel, il fournit des indications pour monter son projet européen et bénéficier des programmes financés par l'Union Européenne.

Par ailleurs, la newsletter bimensuelle « Villes de France, Villes d'Europe », créée à l'automne



2016, fait le point sur l'actualité et les appels à projets européens concernant les villes et intercommunalités. Les différentes éditions permettent également la diffusion de fiches techniques et autres documents informatifs et la valorisation des projets européens associant des villes et intercommunalités de France.

Evènements et missions d'influence

L'association a organisé au cours de l'année des « Matinées Europe » associant élus et experts autour de sujets thématiques impactant les collectivités. Des déplacements à Bruxelles et dans un Etat membre sont prévus en février et juillet 2017.

L'association est également membre du Réseau Europe Urbain qui associe le CGET, l'Association des Régions de France (ARF) et l'Association des Communautés de France (AdCF). Ce réseau réunit des groupes de travail thématiques et produit des fiches techniques. Un séminaire annuel a eu lieu le 13 décembre 2016 autour de l'agenda urbain européen.

Le 30 mai 2016, les 28 Etats membres de l'Union Européenne ont adopté le « pacte d'Amsterdam ». Processus lancé sous la présidence française en 2008, ce pacte porte un « agenda urbain européen » visant un renforcement de la cohérence entre les dispositifs locaux, nationaux et européens. Associant les différents échelons de gouvernance, des partenariats seront organisés autour de 12 défis dont l'inclusion des migrants et des réfugiés, la pauvreté, l'emploi et le changement climatique. Ces partenariats devront aboutir à des recommandations pratiques. Villes de France se félicite de l'avancée représentée par ce pacte dans la prise en compte des collectivités locales au niveau des institutions européennes.

L'année a été marquée par des échanges menés avec des instances européennes et étatiques notamment via la participation de l'association aux rencontres avec le Secrétariat Général aux Affaires européennes (SGAE) et l'Instance nationale de coopération partenariale sur l'accord de partenariat (INCOPAP) sur les thématiques des obligations de transparence des aides d'état et le suivi des fonds européens structurels et d'investissement, et aux réunions du partenariat Urbact III afin de diffuser les informations utiles sur les appels à projet.

Défendre l'action extérieure

L'association Villes de France a établi une contribution remarquable dans le cadre de la concertation préparatoire du Livre Blanc « Diplomatie et Territoire » annoncé par le ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault. Considérée comme incontournable, l'implication des collectivités territoriales françaises sur la scène internationale a même fait l'objet de la séance plénière d'ouverture de la « Semaine des ambassadeurs 2016 » réunissant à Paris l'ensemble des ambassadeurs français. Ce rapport a été dévoilé lors de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) du 23 novembre 2016 au Quai d'Orsay. A cette occasion, la présidente de Villes de France s'est inquiétée de la baisse des dépenses de l'Aide publique au développement (APD) des villes de moins de 100 000 habitants, passées de 6,2 millions en 2005 (14% du total) à seulement 2 millions en 2015 (3,6 % du total). Parmi ses recommandations, Villes de France a préconisé la stabilité des cadres législatifs, la simplification des procédures, un assouplissement des critères d'attribution, une plus grande attention portée aux projets des collectivités petites et moyennes, comme une plus grande rapidité des versements des aides pour faciliter l'action extérieure. Enfin, Villes de France informe régulièrement ses membres de tous les appels à projets « coopération décentralisée » du ministère des Affaires étrangères, et du « Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales » pour les aides d'urgence.

Campagne Oudin-Santini

Villes de France collabore depuis trois années avec Action contre la Faim pour faire connaître le dispositif de la loi Oudin-Santini auprès des villes et des intercommunalités. En effet, cette loi autorise les collectivités territoriales, les EPCI et les agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% des recettes de leurs services eau et assainissement à des actions de solidarité internationale en faveur de ce même secteur. En mai 2016, une campagne d'information conjointe a été adressée à plus de 600 maires et 400 présidents d'intercommunalités. De plus, un espace d'information sur ce dispositif



a été mis à disposition sur le stand de Villes de France, lors du 7^{ème} Forum de l'action internationale des collectivités de Cités Unies France, qui a réuni un millier de participants venus du monde entier et qui s'est tenu au Palais des Congrès de Paris.

Appliquer l'Agenda 2030

Disposant du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc), Villes de France a exercé une veille attentive sur les négociations mettant en valeur le rôle des villes comme facilitateur du développement durable lors de la session de juillet 2016 du « Forum politique » (« High-level Political Forum on Sustainable Development »), dont la devise était « Ne laisser personne de côté ». Cette conférence visait à concrétiser « l'Agenda 2030 de développement durable ». Il est notamment ressorti de ce sommet trois orientations majeures touchant l'action internationale des villes : le choix de l'accès à l'eau comme priorité, la demande d'un nouveau programme pour les villes, et le renforcement du binôme aide au développement/aide humanitaire. Enfin, d'un point de vue plus strictement statutaire, le changement de nom de l'association Villes de France (ex FVM) a enfin été acté en mars 2016 dans les documents officiels des Nations Unies par le Comité des ONG, composé de 19 États membres, puis par la session plénière



de l'Ecosoc de New York en juillet. Conformément à ses engagements pris en 2013, Villes de France remettra son premier rapport quadriennal auprès des Nations Unies au premier semestre 2017.

La déclaration de Quito

Vingt ans après la conférence « Habitat II » à Istanbul, « Habitat III » a été l'événement majeur sur la problématique des villes au niveau des Nations Unies dans un contexte marqué par les nouveaux défis de l'urbanisation. Cette « troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable » s'est tenue à Quito (Équateur) en octobre 2016, et les priorités formulées, comme le vocabulaire utilisé, dans cet Agenda urbain seront repris ensuite par les Nations Unies, comme par la plupart des organismes mondiaux et européens pour déterminer les axes des grands appels à projets pour les villes. Afin de contribuer à la position française en amont de l'adoption de la déclaration finale, l'association Villes de France a notamment été conviée au Quai d'Orsay pour deux réunions du « Partenariat français pour la ville et les territoires » (PFVT). Ces grandes rencontres ont été précédées par de très nombreux colloques et groupes de travail préparatoires, dont le « Campus Urbain pour la Ville durable » à l'UNESCO organisé notamment par la Fédération nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et Institut d'Aménagement d'Île-de-France (IAU). ■

Réunion de préparation Habitat III au Quai d'Orsay (29 septembre 2016)

Polices municipales, évitons le mélange des genres



Sujet souvent passionnel, qui évolue au gré des attentats, troubles sociaux, ou faits-divers que traverse le pays, la question de la sécurité, de la délinquance et de sa prévention, anime régulièrement la réflexion de Villes de France. Les dernières lois de sécurité aussi bien que les mesures provisoires prises dans le cadre de l'État d'urgence, sont d'ailleurs venues consacrer le rôle pivot des maires dans l'articulation des dispositifs destinés à assurer la sécurité et la tranquillité publiques.

Dans le cadre de l'état d'urgence, les plus hautes instances ont demandé en 2016 aux maires, et par ricochet aux polices municipales, leur concours pour la régulation des manifestations publiques, comme toutes les mesures utiles permettant l'interdiction de circulation des personnes et des véhicules dans des lieux donnés. Depuis les attentats de juillet 2016 – et les polémiques nées au sujet des missions respectives assurées par la police nationale et la police municipale de Nice – l'actualité montre aussi l'importance du rôle que doit jouer la vidéo-protection, qui relève du maire pour l'essentiel de sa gestion dans les espaces publics.

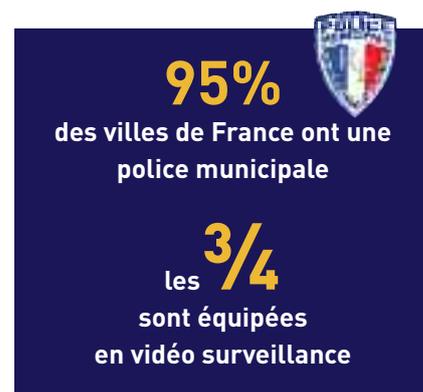
Toujours pour renforcer l'ordre public, les syndicats de policiers municipaux, dans leur quasi-unanimité veulent que soient revues les compétences et l'étendue de « leurs pou-

voirs », ils souhaitent que soit « généralisé leur armement », et pour les polices municipales déjà armées, celles-ci souhaitent « être équipées comme la police nationale ». Une véritable course à l'armement, mais justement, pourquoi faire ?

Face à ces évolutions qui ne sont pas du tout neutres en termes de responsabilité, le Conseil d'administration de Villes de France a débattu de cette question, et a décidé de réactualiser son enquête approfondie « *Panorama des polices municipales des Villes de France* ». Les résultats de cette enquête sur les questions de sûreté et de tranquillité publique - qui a rencontré un vif succès auprès de toutes les villes de France - sont disponibles depuis janvier 2017 et servent à alimenter le débat pour les prochaines élections nationales.

De nombreux maires sont attachés à la distinction entre la mission de gestion de la sécurité publique assurée par la police nationale ou la gendarmerie, et celle de la police municipale, c'est-à-dire le respect de la tranquillité publique.

Les maires sont unanimes pour dire que l'Etat ne doit pas se décharger de ses missions régaliennes sur les villes, et imposer un modèle unique au niveau national sur la question de l'armement, dont la seule décision relève du niveau local.



Source - enquête Villes de France 2015

Membres associés et partenaires

Un certain nombre d'entreprises en relation régulière avec les villes et leurs intercommunalités ont souhaité devenir membres associés ou partenaires de Villes de France. Leur soutien est très important pour la vie de l'association qui les remercie de leur fidélité. De niveau institutionnel, les relations peuvent aussi se concrétiser par des enquêtes, des études, la participation à des groupes de travail, voire des articles ou des interventions lors des manifestations, qui permettent une réelle collaboration.

-  GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS
-  CAISSE D'ÉPARGNE
-  ECO EMBALLAGES
-  ELECTRICITÉ DE FRANCE
-  ENGIE
-  ENEDIS
-  GIE MCDONALD'S FRANCE
-  GROUPE CASINO
-  KEOLIS
-  GROUPE LA POSTE
-  MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE
-  ORANGE
-  RATP DEV
-  SMACL ASSURANCES
-  SNCF
-  SOFAXIS
-  SUEZ
-  TRANSDEV
-  VEOLIA

Villes de France dans les médias

Villes de France présente dans les médias

Villes de France communique régulièrement avec la presse écrite et audio-visuelle.



L'une des premières missions de Villes de France est d'informer ses adhérents par le biais d'une activité éditoriale importante : newsletter hebdomadaire, enquêtes, analyses, études, notes techniques, sont régulièrement envoyées aux adhérents et mises en ligne sur le site Internet de Villes de France.



Observatoire des Finances

Les publications régulières de l'Observatoire des finances et de la fiscalité des Villes de France et intercommunalités (de mai à décembre) sont constituées de trois tomes.

- **Tome 1** : DGF 2016 : une minoration toujours plus forte pour les Villes de France
- **Tome 2** : Fiscalité 2016, poursuite de la modération fiscale des Villes de France et de leurs EPCI

- **Tome 3** : Équilibres budgétaires dans les Villes de France et leurs intercommunalités

Le principal constat de ces documents est que les Villes de France et leurs intercommunalités ont encore des progrès à accomplir dans la mutualisation des charges comme des ressources fiscales.

Le faible niveau d'épargne des villes-centre par rapport au reste de leur territoire rend d'ailleurs cette situation de plus en plus compliquée, dans une période de diminution des transferts financiers de l'État.

Cet Observatoire des finances et de la fiscalité des villes de France et intercommunalités permet d'analyser l'évolution des finances, de comparer les situations respectives par la production d'indicateurs les plus significatifs, et de regrouper l'ensemble de ces données avec plusieurs fiches analytiques (dotations, fiscalité, comptes de gestion 2015...).

Toutes les données de l'Observatoire sont accessibles - aux seules villes et intercommunalités adhérentes - sur : www.villesdefrance.fr/observatoire.php

Le Manifeste : Bâtir la fonction publique territoriale de demain

Le Manifeste « Bâtir la fonction publique territoriale de demain » propose une refondation de la fonction publique territoriale qui associe pleinement les employeurs territoriaux. Qu'il s'agisse d'apporter de nouvelles formes de management, d'inciter les adaptations de poste entre collectivités, de mutualiser les dépenses de personnel entre les communes et les intercommunalités, ...



Gestion des RH dans les Villes de France - Dépasser les rigidités

Cette étude réalisée avec La Banque Postale et Sofaxis porte sur les communes dont la population est comprise entre 15 000 et 100 000 habitants et dresse un état des lieux des dépenses publiques locales, et la décomposition des frais de personnel.



Le Manifeste " Pour faire vivre le cœur des villes "

Le Manifeste « Pour faire vivre le cœur des villes » a été rendu public le 15 mars 2016 lors de la 8^e édition des Rendez-vous de l'intelligence locale consacrée à la revitalisation des centres-villes. Les Villes de France constituent un atout irremplaçable pour faire obstacle aux fractures territoriales qui se creusent entre les métropoles et les territoires ruraux. Elles offrent...



Guide des Festivals

Suite à l'édition de 2013, le guide 2016 des Festivals de Villes de France recense plus de 300 festivals. Avec près d'un festival pour chaque jour de l'année, ces manifestations culturelles constituent le témoignage vivant de la variété et du dynamisme de l'offre culturelle dans les villes et intercommunalités. Synthèse de l'Observatoire de l'habitat En actualisant les données et les connaissances sur le sujet spécifique de l'habitat aussi bien public que privé des villes de taille infra-métropolitaine, cette enquête Villes de France, réalisée en partenariat avec l'USH et le Groupe



Caisse des Dépôts, cherche à établir un panorama complet sur les données, très fournies et précises, de 528 villes réparties sur 272 intercommunalités. ...

Impact du zonage sur les dynamiques territoriales

Parallèlement à la production d'une analyse sur l'essentiel des données en lien avec les questions de l'habitat et des habitants, Villes de France et ses partenaires, USH et Groupe Caisse des Dépôts, ont souhaité produire des « focus » selon les questions d'actualité ou des problématiques rencontrées par les communes.

Guide - rapport développement durable

La présentation du « rapport sur la situation en matière de développement durable » à l'assemblée délibérante (des collectivités de plus de 50 000 habitants) est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable. (réédition 2016)



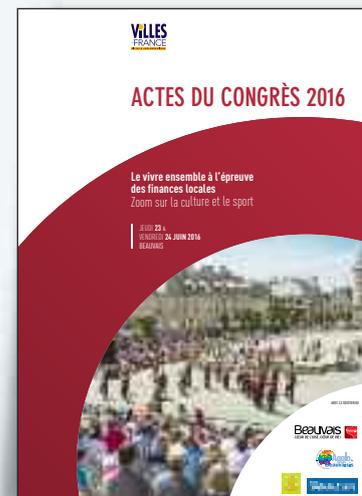
Observatoire de la Biodiversité végétale en ville

L'association « Pacte pour le Jardin », CDC Biodiversité, Ecocert et Villes de France, sont à l'origine de cet Observatoire inédit. Il s'agit des résultats de la première enquête de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville apportés grâce à 95 collectivités de taille et situation très variées.



Actes du Congrès 2016

Réunis à Beauvais, les 23 et 24 juin 2016 pour leur Congrès annuel, les élus de Villes de France, maires et présidents d'intercommunalités, ont voulu réaffirmer que pour bien vivre ensemble, la culture et le sport sont essentiels, et ce malgré les contraintes financières aigües que connaissent les collectivités locales.



Le premier Mook Paroles d'élus

Dans le cadre du partenariat Paroles d'élus entre Orange et les associations nationales d'élus locaux dont Villes de France, le mook " Au cœur des territoires connectés", à la frontière entre livre et magazine, décrypte ces territoires au croisement entre enjeux stratégiques, réflexions d'experts et témoignages locaux : réseaux sociaux, silver économie, French tech...



Services en ligne

Au service des adhérents

Le site www.villesdefrance.fr est un portail d'actualité et d'information institutionnelle. Il propose également des ressources thématiques et des services exclusifs aux adhérents. Les publications et les événements de l'association y sont regroupés tandis que des témoignages d'élus en vidéo sont disponibles.



7 outils en ligne sont proposés dont une part en accès réservé aux adhérents :

- L'annuaire des adhérents
- L'observatoire des finances
- L'observatoire de l'habitat
- La plateforme enseignement supérieur
- Les initiatives en ligne
- Le réseau des villes cathédrales
- Les festivals

Une vingtaine de dossiers thématiques structurent le site sur les principaux domaines de l'action des villes et des intercommunalités

• Observatoire des finances et de la fiscalité des villes et intercommunalités

Cet observatoire constitue un véritable outil de connaissance, de prospective et d'aide à la décision. Ses données - réservées aux seuls adhérents - permettent d'analyser l'évolution des finances et de la fiscalité des villes et des

intercommunalités de façon indépendante et de façon consolidée, de comparer leurs situations respectives par la production des indicateurs les plus significatifs, et de regrouper l'ensemble des données financières et fiscales par thème et par ville et intercommunalité. Répondant aux attentes des membres de l'association, cet Observatoire est un outil de pilotage financier destiné plus spécifiquement aux élus et aux techniciens en charge des finances. Chaque année l'association publie des analyses sur des thématiques spécifiques. Cet observatoire comporte une base de données interactive, accessible depuis le site Internet de Villes de France, via un code d'accès.



• Observatoire de l'habitat

L'Observatoire de l'Habitat des Villes de France et de leurs intercommunalités est un outil de pilotage technique destiné plus spécifiquement aux élus et aux techniciens en charge du logement. Cet observatoire est réalisé en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat et le Groupe Caisse des Dépôts. Pour cette première édition de 2016, il intègre 528 communes, réparties sur 272 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.



• Plateforme Enseignement supérieur

Ce site Internet présente un panorama global de l'offre de formations post-bac dans les villes et leurs intercommunalités. Il améliore la lisibilité de l'offre et aide les jeunes dans leur orientation post-bac. L'enseignement supérieur dans les villes et intercommunalités infra-métropolitaines contribue à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures. Il répond à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, y compris universitaire, tout en répondant aux besoins d'innovation et de qualification des entreprises. Formations et diplômes, établissements, vie étudiante, ressources documentaires, actualités, initiatives mises en œuvre par les villes et leurs communautés sont accessibles sur cette plateforme créée en 2012 par Villes de France.



• Base des Festivals

Notre site des festivals présente un panel de 300 festivals organisés partout en France par nos adhérents. Base de recherches par territoires, périodes et thématiques, ce site valorise le dynamisme culturel des adhérents Villes de France et promeut un tourisme festif. Un guide des festivals est également disponible en version papier.



• Site du réseau des Villes-Cathédrales

Lancé en septembre 2013, le réseau des Villes-Cathédrales, porté par Villes de France, a vocation à rassembler les 188 villes dotées d'une cathédrale en France, qu'elle soit municipale ou propriété de l'état. Le réseau réunit experts et élus pour traiter les enjeux soulevés par la présence d'une cathédrale dans un territoire : attractivité touristique, aménagement urbain, entretien/restauration du patrimoine, enjeux historiques, de mémoire, d'identité, relations entre l'état, le maire propriétaire, et l'affectataire.



• Observatoire de la biodiversité végétale

Les villes et leurs intercommunalités élaborent et mettent en œuvre de véritables politiques jardins et espaces végétalisés. A partir de 2015, Villes de France, en partenariat avec le « Pacte pour le Jardin », a mis en place un

observatoire de la biodiversité végétale en milieu urbain, prenant conscience de la nécessité de valoriser les expertises locales. Cet outil constitue un recueil unique et inédit de données qualitatives sur les pratiques de préservation et de développement de la biodiversité végétale en ville. Il permet aussi de mutualiser des données sur les surfaces urbaines végétalisées (publiques et privées).

• Annuaire des Villes et Intercommunalités

Cette base de recherche permet de connaître les organisations des collectivités de Villes de France. L'affichage peut se faire par carte ou tableau, par région ou département ou en zoomant directement sur une commune ou un groupement de communes. Un annuaire sur papier peut être commandé.



• Réseaux sociaux

Avec environ 4500 abonnés, le compte Twitter de l'association permet de tenir informé sur l'actualité de l'association et de ses villes membres mais aussi de suivre en direct les évènements tout au long de l'année

twitter @villes2fr
4500 abonnés...

• La Newsletter hebdomadaire : Ondes urbaines

Lien permanent avec les adhérents, la newsletter en ligne « Ondes Urbaines » est un condensé de l'actualité institutionnelle, juridique et financière pour les villes et les intercommunalités. Diffusée chaque semaine, elle compte 25 000 lecteurs. Elle est aussi un outil pour valoriser les actions de l'association et les initiatives des adhérents.





94 rue de Sèvres
75007 Paris - France
Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50

courriel : contact@villesdefrance.fr
twitter @villes2fr

www.villesdefrance.fr